



DEMANDE DE CONTRÔLE **Raccordement d'Assainissement et Rejet des eaux pluviales**

L'obligation du contrôle est fixée par délibération, DEL2023-007, en date du 26 janvier 2023. Soit **un coût de 92 € HT** avec le taux de tva applicable en vigueur, au 1^{er} Janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre. Le Trésor Public vous fera parvenir un avis des sommes à payer.

L'accès à la propriété et les **regards de visite doivent être dégagés par le demandeur** avant toute intervention du service de l'eau. Pour la réalisation du contrôle, nous vous remercions de bien vouloir **mettre en eau l'habitation** avant le rendez-vous.

Nous vous informons que le délai pour un rendez-vous est de deux semaines minimum.

Nom du propriétaire

.....

Numéro de téléphone

Mail

Adresse de la propriété

.....

.....

Adresse de facturation

.....

.....

Nom et signature du demandeur, accompagnés de la mention « Lu et Approuvé » :

Fait à,

Le / /